

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

T A R I F

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
1 à 12 pages..... 200 F 16 à 28 pages..... 600 F 32 à 44 pages..... 1000 F 48 à 60 pages..... 1500 F - Plus de 60 pages 2 000 F	- TOGO..... 20 000 F - AFRIQUE..... 28 000 F - HORS AFRIQUE 40 000 F	- Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F - Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions)..... 20 000 F - Avis d'immatriculation 10 000 F - Certification du JO 500 F

NB. : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18 / 22 21 61 07 / 08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP: 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL. : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

(Avis de demande d'immatriculation)1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quand à la teneur des actes publiés sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

GRAND LOME

Suivant réquisition, n° 92510-GL déposée le 9 /12/ 2021, Mme AKLIKOKOU Ablavi, profession : revendeuse demeurant à Lomé et domicilié(es) à Tokoin, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à Kovié connu sous le nom de Todomé, préfecture de Zio et borné au Nord à l'Est et à l'Ouest par la propriété de DRAKY et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 92526-GL déposée le 9 /12/ 2021, M. AKUESSON Adokué, profession : Frigoriste demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 58ca, situé à Aneho connu sous le nom de Agbodrafo, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue existante de 12 mètres, au Sud et l'Est par la propriété de ABOUSSA-FOLLY et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 92549-GL déposée le 9 /12/ 2021, M. SODZEZO Koffi et SODJEZO Komi, profession : Géomètre et Cultivateur demeurant à Davié et domiciliés à Davié, majeurs non interdits jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 04 a 72 ca, situé à Tsévié connu sous le nom de Batekpoe, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété GUENOU, au Sud par la propriété WEVON Alphonse et la propriété GBEGLO, à l'Est par la propriété PASSAH Koffi et à l'Ouest par la propriété de ABOTSI Amavi.

Ils déclarent que ledit immeuble appartient à SODZEZO Fiatoesso et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 92688-GL déposée le 10 / 12 / 2021, Mme KOUDORO Ablawa Layitan, profession : Revendeuse demeurant à LOME et domiciliée à BAGUIDA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 77 ca, situé à BAGUIDA connu sous le nom de YOVOKOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par la route nationale Lomé Aného de 34 m, à l'Est par le lot N° 247, à l'Ouest par le lot N° 245A et au Sud par les lots N° 253 et 254.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 92875-GL déposée le 14 /12/ 2021, Mme SOUKA Adjovi, profession : Ménagère demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 70 ca, situé à Sanguéra connu sous le nom de Zonssimé, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, Sud et à l'Ouest par la propriété de KOUMESSI Koffi, à l'Est par la Route ATIEME – VAKPO de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 92942-GL déposée le 15 /12/ 2021, M. DOUHEVYX Wakou Minssanvi et Mme AMOUZOU Amivi Lili, profession : Chaudronnier et aide-soignante demeurant à Lomé et domiciliés à Avepozo, majeurs non interdits jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 53 ca, situé à Aneho connu sous le nom de Agovoudou, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par la propriété de SODATONOU N. Biova, au Sud par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 93366-GL déposée le 21-12-2021, Madame AGBAHUM Adjo Yvette, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à BE PA DE SOUZA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 35ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 24m, au Sud par le lot n° 352, à l'Est par le lot n° 353B et à l'Ouest par le lot n° 349.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106630-GL déposée le 17-10-2022, M. LABARI Essoham Komlan, profession : conservateur national de la propriété foncière, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 44a 05ca ,situé à TABLIGBO, connu sous le nom de CITE A, préfecture YOTO et borné au Nord par une rue non dénommée de 10m, au Sud par la rue des cocotiers de 10 m, à l'Est par une propriété non dénommée et à l'Ouest par la mairie de TABLIGBO et une propriété non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la direction générale des impôts et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106736-GL déposée le 18-10-2022, M. LABARI Essoham Komlan, profession : conservateur national de la propriété foncière, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 03 a 90 ca ,situé à Lomé Port, connu sous le nom de PORT, préfecture Golfe et borné au Nord par la route Lomé Anèho, au Sud par une rue, à l'Est par une surface non dénommée et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Office Togolais des Recettes et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106737-GL déposée le 18-10-2022, M. LABARI Essoham Komlan, profession : conservateur national de la propriété foncière, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 79 ca, situé à Afagnan Agome Glozou, connu sous le nom de Agome Glozou, préfecture de Bas-Mono et borné au Nord et à l'Est par des surfaces non dénommées, au Sud et à l'Ouest par des rues de 16 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble appartient au domaine des douanes Togolaises et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106739-GL déposée le 18-10-2022, M. LABARI Essoham Komlan, profession : conservateur national de la propriété foncière, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain en deux parcelles ayant la forme de deux polygones irréguliers d'une contenance totale de 01ha 20 a 87ca ,situé à Lomé Kodjoviakope, connu sous le nom de Kodjoviakope, préfecture du Golfe et borné PARCELLE A : au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 10m chacune, au Sud par le boulevard de la République de 50m et à l'Ouest par le NOMANSLAND. PARCELLE B : au Nord par le boulevard de la République de 50m, au Sud par l'emprise de l'océan Atlantique, à l'Est par une surface non dénommée et à l'Ouest par le NOMANSLAND.

Il déclare que ledit immeuble appartient au domaine des douanes Togolaises et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109399-GL déposée le 04-01-2023, M. APETOVI Dosseh, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à KPOGAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 28 ca ,situé à Glidji Zowlagan Sovivenou, connu sous le nom de Zowlagan Sovivenou ,préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud et à l'Est par la propriété APEMEWOE ANANI et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109465-GL déposée le 05-01-2023, M. KLUTSE Kwassi, profession : ancien premier ministre, demeurant à Lomé et domicilié à Djidjole, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain en deux parcelles ayant la forme d'un polygone irrégulier et d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01ha 38a 58ca ,situé à Aflao Sagbado, connu sous le nom de Sagbado ,préfecture du Golfe et borné PARCELLE B : au Nord, au Sud et à l'Est par des rues de 14m chacune et à l'Ouest par une rue de 24 m. PARCELLE D : au Nord et au Sud par des rues de 14 m, à l'Est par une rue et à l'Ouest par une rue de 24 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109804-GL déposée le 16-01-2023, M. YOROU Gado, profession : retraité, demeurant à AGOE et domicilié à Agoè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à Agoè Nyivé Kegue, connu sous le nom de AVEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ATOKO YOMEDA DJOKA AGBANON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109805-GL déposée le 16-01-2023, Mme KUDAWOO Akouvi Delali, épouse LAMBONI, profession : employée, demeurant à Lomé et domiciliée à Adidogome, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 74 ca, situé à Akato, connu sous le nom de Akato Viepe, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de GAKLI ATSOUPUI et au Sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109806-GL déposée le 16-01-2023, M. KORIKO Gabou, profession : retraité, demeurant à Agoè et domicilié à ASSIYEYE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Agoè Nyive, connu sous le nom de FIOVI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 4, au Sud par le lot n° 1A, à l'Est par le lot n° 2 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109807-GL déposée le 16-01-2023, M. OURO-AGORO Togue, profession : directeur de société, demeurant à Lomé et domicilié à Cacaveli, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 04ca, situé à Agoè Nyivé, connu sous le nom de Cacaveli, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 12 m, au Sud par le lot n° 95, à l'Est par le lot n° 98B et à l'Ouest par la route Adidogome Agoè-Nyivé de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109808-GL déposée le 16-01-2023, M. OURO-AGORO Togue, profession : directeur de société, demeurant à Lomé et domicilié à Cacaveli, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 91ca, situé à Agoe Nyive Totsi Cacaveli, connu sous le nom de Totsi Cacaveli, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par les lots n° 167 B et 167 A et 168 B, au Sud par le lot n° 169 A, à l'Est par la route Agoè-Nyivé Adidogome de 24 m et à l'Ouest par un espace non dénommé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109809-GL déposée le 16-01-2023, Mme AHOKOU Nathalie A, profession : ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Sagbado, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Sagbado Yokoe, connu sous le nom de Agblegan, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 34, au Sud par une rue de 24 m, à l'Est par le lot n° 35 et à l'Ouest par le lot n° 33 A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109810-GL déposée le 16-01-2023, Mme AHOKOU Nathalie A, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à SAGBADO ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 49ca ,situé à Aflao Sagbado Yokoè, connu sous le nom de Kopegan, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 4A, au Sud par le lot n° 5, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 3.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109811-GL déposée le 16-01-2023, M. ABDOULAYE Omorou M, profession : électricien auto, demeurant à Agoè et domicilié à Léo 2000, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 06 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AGOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de FIADEVI KOMI DANIEL et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109812-GL déposée le 16-01-2023, Mme AHEDOR Dopé, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à AVEPOZO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 66a 00ca, situé à Gbodjome, connu sous le nom de Gbodjome, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité TOGBE ATTI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109813-GL déposée le 16-01-2023, Mme DEGAH Enyovi, profession : revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Ségbé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à Aflao Sagbado, connu sous le nom de Akato Viépé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de SEMADO et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109814-GL déposée le 16-01-2023, M. KEREZOUÉ Badabadi, profession : retraité, demeurant à AGOE et domicilié à ZONGO ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 01ca, situé à Togblekope Zongo, connu sous le nom de Zongo, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 12 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de HOUNKPATI KOSSIVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109815-GL déposée le 16-01-2023, Mme LAWSON Adakou Mawulawoe, profession : gestionnaire commercial, demeurant à LOME BE et domiciliée à KPOTA ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à GLIDJI, connu sous le nom de KEGBA KONDJJI, préfecture des Lacs et borné au Nord et au Sud par la propriété de APELETE YAOVI CHRISTOPHE, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par la propriété de ANAKPAN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109816-GL déposée le 16-01-2023, M. PALASSOU Kola, profession : employé de société, demeurant à AGOE et domicilié à KLEVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 90ca, situé à AFLAO SEGBE, connu sous le nom de SEGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AGBAGLO et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109817-GL déposée le 16-01-2023, M. KOUTCHANGBANE Kodjo, profession : chauffeur, demeurant à AGOE et domicilié à ZONGO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à AGOE, connu sous le nom de TOGBLEKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité DOVON, au Sud par une rue non dénommée de 14m et à l'Est par une rue non dénommée de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109818-GL déposée le 16-01-2023, M. PALASSOU Kola, profession : employé de société, demeurant à AGOE et domicilié à KLEVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à AFLAO SAGBADO SEGBE, connu sous le nom de SEGBE-ZANVI, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété de AGBAGLO, au Sud par une rue de 14 m et à l'Ouest par un passage de 04 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109819-GL déposée le 16-01-2023, Mme GAGLO Ayitan Colette, profession : commerçante, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 39 ca, situé à Agoè -Nyivé, connu sous le nom de Nanegbe, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Ouest par le lot n° 629A et à l'Est par le lot n° 628.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109820-GL déposée le 16-01-2023, M. DOSSA Agbemonde, profession : ingénieur, demeurant à Agoè et domicilié à Agoè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 76 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de AGBLELIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AHADJI-DRA et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109821-GL déposée le 16-01-2023, M. DJRAMEDO Benissan Gagnon, profession : directeur de société, demeurant à Lomé et domicilié à Awatame, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 39ca, situé à Aneho-Degbenou, connu sous le nom de Avegado, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de EKUE ATAKOU ADOLE AFLAMSI et à l'Est par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109822-GL déposée le 16-01-2023, M. TAKPARA Abdoutalimou, profession : revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Attiégo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 90 ca, situé à Lomé Bè, connu sous le nom de Attiégo, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par le lot n° 520B, au Sud par une rue non dénommée de 20 m et à l'Ouest par le lot n° 521.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109823-GL déposée le 16-01-2023, Mme SOGOYOU Bekeyi Aninam, épouse PASSOKI, profession : anthropologue, demeurant à ATAKPAME et domiciliée à ATAKPAME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 86 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ATIEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de ATIVI KOKOU, au Sud par une rue existante de 14 m et à l'Est par une rue existante de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109824-GL déposée le 16-01-2023, M. AQUITEME Tchaa Bignossi, profession : colonel des douanes, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 45ca, situé à Agoè-Nyive, connu sous le nom de GBONVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par le lot n° 971A et à l'Est par la route AVEDJI AGOENYIVE de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109825-GL déposée le 16-01-2023, Mme WILSON Lakole Germaine, profession : revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 70ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AVINATO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de ADZOGBLE et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109826-GL déposée le 16-01-2023, M. SOSSAH Jave Gbeho, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 89 ca, situé à GLIDJI, connu sous le nom de GLIDJI, préfecture des Lacs et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 14m chacune, à l'Est par les lots n° 869 et 870 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109827-GL déposée le 16-01-2023, M. KOFFI Agbolan Agbeko, profession : conseiller pédagogique, demeurant à Lomé et domicilié à Agbalépédo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 51ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de DJEKIN, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AMAH et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109828-GL déposée le 16-01-2023, M. MANGAMANA Mévéinoyou, profession : électro technicien, demeurant à Agoè et domicilié à Legbassito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 12 ca, situé à Legbassito, connu sous le nom de Agossito, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété FIADEVI YAO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109829-GL déposée le 16-01-2023, M. HOUNNOU Kodjo, profession : pasteur, demeurant à LOME et domicilié à BE GBENYEDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 05ca, situé à ANEHO VODOUGBE, connu sous le nom de AGBEWONOU-KONDJI, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBEWONOU KOKOU DEDZO et au Sud par une rue existante de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109830-GL déposée le 16-01-2023, M. OURO-SAMA Mohama-Saminou, profession : soudeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomegan, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Agoè-Nyivé, connu sous le nom de Telessou, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ATALI MISSISSO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109831-GL déposée le 16-01-2023, M. et Mme AGBANZO Elo Amah et EWADJI Afiavi Marie épouse AGBANZO, profession : pasteur et revendeuse, demeurant à LOME et domiciliés à LOME, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 86ca, situé à Lomé Maman N'danida, connu sous le nom de Maman N'danida, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 350, au Sud par le lot n° 348, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par le lot n° 349 A.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109832-GL déposée le 16-01-2023, Mme KOMLAN KAISER Marie Morenikê épouse BOCCOVI, profession : retraitée, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 03ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de Agoè-Nyivé, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 677, au Sud par le lot n° 675, à l'Est par le lot n° 688 et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109833-GL déposée le 16-01-2023, Mme BADJONDA Kam Afi épouse AGBALEKPOR-D, profession : technicienne supérieure en maintenance, demeurant à Lomé et domiciliée à Hedzranawoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Legbassito, connu sous le nom de Kognito, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de ATOKO KOMLAN HOULEDOM et à l'Ouest par une rue en projet de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109834-GL déposée le 16-01-2023, Mme BADJONDA Kam Afi épouse AGBALEKPOR-D, profession : technicienne supérieure en maintenance, demeurant à LOME et domiciliée à HEDZRANAWOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 23 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de KOGNITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ATOKO KOMLAN HOULEDOM et au Sud par une propriété non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109835-GL déposée le 16-01-2023, M. ATTE-OUDEYI Djémilou, profession : maintenancier, demeurant à Lomé et domicilié à Attiégo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 78 ca, situé à Adetikope, connu sous le nom de Doglove, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété de AMEGNIGNON AYELE, au Sud par une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109836-GL déposée le 16-01-2023, M. KOUGNIGAN Akouété, profession : revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Baguida, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 64ca, situé à Agoè-Nyive, connu sous le nom de HUMBI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 m, au Sud et à l'Est par un lot non numéroté et à l'Ouest par le lot n° 119.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109837-GL déposée le 16-01-2023, Mme WOAKESO Ameyo, profession : revendeuse, demeurant à Agoè et domiciliée à Togble, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à Togblekope, connu sous le nom de Kotokoli Zongo, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de GAHON KOMLA, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 16m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109838-GL déposée le 16-01-2023, M. AKPEKO Dosse, profession : revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à VAKPOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 94 ca, situé à Sanguera, connu sous le nom de Klikame, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de GBOGBO KOMLAN et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109839-GL déposée le 16-01-2023, Mme AGBLEY Afi A. Délali, profession : revendeuse, demeurant à AGOE et domiciliée à VAKPOSSITO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 84ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la collectivité ALI, à l'Est par la collectivité GBOGBO et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109840-GL déposée le 16-01-2023, M. GADZI Komi Agbenou, profession : revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Totsi, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Agoè-Nyive, connu sous le nom de AGOE NYIVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 2915A, au Sud par le lot n° 2913, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 2914.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109841-GL déposée le 16-01-2023, M. KPODAR Teko Edem, profession : sans emploi, demeurant à AGOE et domicilié à KITIDJAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de KPOGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1808bis, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par le lot n° 1810B bis, et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109842-GL déposée le 16-01-2023, M. KOZAH TCHEKPI Kwamé Kpatcha, profession : ancien gendarme, demeurant à AGOE et domicilié à ZOSSIME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 73 ca, situé à Sanguera, connu sous le nom de Zossime, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la réquisition n° 58862, au Sud par une rue de 10m, à l'Est par la propriété de AKPAKITSI et à l'Ouest par la route ZOSSIME DALIKO de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109843-GL déposée le 16-01-2023, M. DJATOUBAI Edjolo, profession : employé de banque, demeurant à Lomé et domicilié à Agbalépédogan, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 21ca, situé à Sanguera, connu sous le nom de DALIME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 10 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GNAVO KOKOU A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109844-GL déposée le 16-01-2023, M. TOVOR Koffi, profession : agent maritime, demeurant à Lomé et domicilié à Kagome, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 65ca, situé à Lomé Baguida Avepozo, connu sous le nom de IBO KOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 30m, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par les lots n° 2 et 4, et à l'Ouest par le lot n° 28 et un lot non numéroté.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109845-GL déposée le 16-01-2023, M. ATIMAKA Ayao, profession : menuisier, demeurant à Agoè et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 22a 55ca, situé à Legbassito, connu sous le nom de KOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 12m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ATIMAKA AKOUE TE AKPA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109846-GL déposée le 16-01-2023, Mme SODEGLA Adjo, profession : revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Bè Afedome, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de ALINKA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par les lots n° 803, 804 et 805, au Sud par les lots n° 808 et 809, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109847-GL déposée le 16-01-2023, Mme SAWADOGO Korotimi Rebecca épouse TCHALARE, profession : évangéliste, demeurant à Lomé et domiciliée à Ségbé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 96 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de LA DETENTE, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 47 et 48, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par le lot n° 46.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109848-GL déposée le 16-01-2023, Mme EGLA Amavi Mawulom épouse NYANU, profession : ménagère, demeurant à DOUFIO et domiciliée à AKPOSSO KOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 49ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ATIGAN KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AGBASSA KOSSI et au Sud par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109849-GL déposée le 16-01-2023, M. AKPAWU Donudenu, profession : directeur des études, demeurant à Sotouboua et domicilié à Kpandiyo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 53 ca, situé à Sanguera, connu sous le nom de Klémé, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété de AVOGAN KOMLAN, au Sud par une rue de 14m et à l'Ouest par la propriété de AHOVI KOMLAVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109850-GL déposée le 16-01-2023, M. AKPAWU Donudenu, profession : directeur des études, demeurant à Sotouboua et domicilié à Kpandiyo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 97ca, situé à Sanguera, connu sous le nom de dangbessito, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de GADJEKOR KOAMI A et à l'Est par la route MISSION TOVE SANGUERA de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109851-GL déposée le 16-01-2023, M. DZAKOU Kwassi Lokoume, profession : sans emploi, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogome, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 95ca, situé à Aflao Sagbado Adidogome, connu sous le nom de ABLOGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 722A, au Sud par le lot n° 734, à l'Est par le lot n° 723 et à l'Ouest par un passage de 06 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109852-GL déposée le 16-01-2023, Mme SOSSOU Midodji, épouse KOMBEY, profession : ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à Sanguera, connu sous le nom de Fozoe, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ASSIGBI AFADI KOMI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109853-GL déposée le 16-01-2023, M. KANKOE Messan, profession : imprimeur, demeurant à Lomé et domicilié à Baguida, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 58ca, situé à Baguida, connu sous le nom de Devego, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de HOUMEY et à l'Est par une rue existante de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109854-GL déposée le 16-01-2023, M. KANKOE Messan, profession : imprimeur, demeurant à Lomé et domicilié à Baguida, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 58ca, situé à Baguida, connu sous le nom de Devego, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 11, au Sud par une rue existante de 20m, à l'Est par le lot n° 14B et à l'Ouest par le lot n° 13.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109855-GL déposée le 16-01-2023, M. EKLOU Zoha, profession : chauffeur, demeurant à Agoè et domicilié à Togblekopé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 02ca, situé à Togblekopé, connu sous le nom de AKOIN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AZIAKONOU et à l'Est par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109856-GL déposée le 16-01-2023, Mme NICOUE Gokalé Pélagie, épouse WODOME, profession : optométriste, demeurant à LOME et domiciliée à Adidogome, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 27ca, situé à Legbassito, connu sous le nom de ZOVDJIN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de QUAYE JULES.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109857-GL déposée le 16-01-2023, Mme KAO Yem-Bla, profession : pharmacienne, demeurant à Lomé et domiciliée à Agbalepedo, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 23 ca, situé à Aflao Agbalepedo, connu sous le nom de Agbalepedo, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 252, au Sud par la rue AMEGNAGLO de 14 m, à l'Est par le lot n° 251B et à l'Ouest par le lot n° 254.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109858-GL déposée le 16-01-2023, Madame NAYA Afi, épouse ZOZO-SAMANI, profession : commerçante, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DEKPO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud par la propriété de DETIKOU, à l'Est par la propriété de AGBOVI et à l'Ouest par la propriété de TSOGBE ADJOWA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109859-GL déposée le 16-01-2023, Mme NAYA Afi, épouse ZOZO-SAMANI, profession : commerçante, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 03 ca, situé à Sanguera, connu sous le nom de Kopegan, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de FIADEHOUNDJI Komi et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109860-GL déposée le 16-01-2023, M. LADOGO Billa Sibidi, profession : agent commercial, demeurant à Agoè et domicilié à Dikame, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Agoè-Nyive, connu sous le nom de Dikame, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AMEDEKA et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109861-GL déposée le 16-01-2023, M. FIANGOR Komla Enyonam, profession : gestionnaire, demeurant à Kpalimé et domicilié à Kpeta, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 09 ca, situé à Aflao Gakli, connu sous le nom de Cassablanca, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1, au Sud par une rue non dénommée de 12m, à l'Est par l'avenue du RPT de 34 m et à l'Ouest par le lot n° 33.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers de feu FIANGOR Akakpo Azinogo et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109862-GL déposée le 16-01-2023, M. HOUDESSILO Kossi Denis, profession : électrotechnicien, demeurant à Lomé et domicilié à Bè-Kpota, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 02ca, situé à Legbassito, connu sous le nom de LEGBASSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AGBEKO Kodjo Lucien.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109863-GL déposée le 16-01-2023, M. ASSANI Mounirou, profession : conseiller pédagogique, demeurant à Atakpamé et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 23 ca, situé à Lomé Tokoin Hedzranawoé, connu sous le nom de Hedzranawoé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par le lot n° 852 bis, à l'Est par les lots n° 861 et 861bis ET 0 L4Ouest par le lot n° 859.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109864-GL déposée le 16-01-2023, M. KITCHIYA Videssey T, profession : chauffeur, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 71ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de BOKPOKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété de AGBETONYEKOU KODJOVI, au Sud par une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109865-GL déposée le 16-01-2023, M. KOSSOLENA Beheza, profession : particulier, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 96ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KPOLOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AVOUME et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109866-GL déposée le 16-01-2023, M. TAFAMBA DABOU Wagbeni, profession : tâcheron, demeurant à LOME et domicilié à TOTSI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01ha 01a 14ca, situé à GBLAINVIE, connu sous le nom de AHADOUFOE TOVE, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, et à l'Est par la propriété de KPESSE EKLOU et à l'Ouest par la collectivité EHON KOMLAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109867-GL déposée le 16-01-2023, M. ALOMASSO Kpodo, profession : maraicher, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de GOUMOUKOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par le lot n° 663, à l'Est par le lot n° 658 et à l'Ouest par le lot n° 657A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109868-GL déposée le 16-01-2023, M. DAMTARE Fatibe, profession : douanier, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 77ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de KOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ABORYIDZI KODZO et au Sud par un passage de 06 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109869-GL déposée le 17-01-2023, M. HEGNO Kokou, profession : maçon, demeurant à LOME et domicilié à KPOGAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 10ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de KPOGAN YOVOKOPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de YOVO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109870-GL déposée le 17-01-2023, M. BOCOKPOE Liassidji, profession : électricien bâtiment, demeurant à ABIDJAN et domicilié à KOUMASSI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 96 ca, situé à Baguida, connu sous le nom de Kpagan Lambou, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par le lot n° 1815, à l'Est par le lot n° 1817C et à l'Ouest par le lot n° 1817A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109871-GL déposée le 17-01-2023, M. ALLOULA Tchato, profession : retraité, demeurant à AGOE et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 98 ca, situé à Sanguera, connu sous le nom de ATHIEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de ATTIGAN et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109872-GL déposée le 17-01-2023, Mme AZIAMBLE Mawupemo Esther, profession : revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Ségbé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Aflao Sagbado Akato, connu sous le nom de Deme, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KOUNI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109873-GL déposée le 17-01-2023, M. AMETOENYENOU Mawuli, profession : chauffeur, demeurant à Lomé et domicilié à Agodékè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Agbodrafo, connu sous le nom de Kpressi, préfecture des Lacs et borné au Nord et au Sud par la propriété de AMINDJI, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109874-GL déposée le 17-01-2023, M. KOUDOUVOH Messan Dzogbenyui, profession : employé, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Sanguera, connu sous le nom de Daliko, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la collectivité AWAGA, au Sud par la collectivité AKPABLA, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par la collectivité GBONGAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109875-GL déposée le 17-01-2023, M. KOUDOUVOH Messan Dzogbenyui, profession : employé, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de VAKPOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GBEDJEHA et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109876-GL déposée le 17-01-2023, M. DJAFALO Djafei Manu Badan, profession : juriste, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Legbassito, connu sous le nom de AVINATO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété de GATIGLO, au Sud et à l'Ouest par la propriété de VIEFE WOUNYINE et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109877-GL déposée le 17-01-2023, Mme EDOH Dédé Enyonam, épouse ADELEDJI, profession : secrétaire bureautique, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 29 ca, situé à Sagbado Apedokoè, connu sous le nom de Agokpanou, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de EDOH, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109878-GL déposée le 17-01-2023, M. DJIGBAN Gounteni, profession : contrôleur des douanes, demeurant à Agoè et domicilié à Demakpoè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 41ca, situé à Agoè Nyive, connu sous le nom de Sogbossito, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 1075, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot n° 1076 et à l'Ouest par le lot n° 1072.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109879-GL déposée le 17-01-2023, Mme BAWINA Mazalo, profession : gestionnaire, demeurant à AGOE et domiciliée à LOGOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 13ca, situé à Legbassito, connu sous le nom de AVINATO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de ADZOGBLE et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109880-GL déposée le 17-01-2023, Mme DA SILVEIRA Lakoele Adjele, profession : revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Agoè, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Agoè Nyive, connu sous le nom de Daliko, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité SAKPLETO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109881-GL déposée le 17-01-2023, M. SETODJI Yao Homefa, profession : professeur de lycée, demeurant à gléi et domicilié à Gleï, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Adetikopé, connu sous le nom de KLADZEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 28m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de TANDOUNA BENSAGA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109882-GL déposée le 17-01-2023, M. YOUNOUSSA Issa Mouribane, profession : directeur de société, demeurant à Lomé et domicilié à Hedzranawoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 21a 19ca, situé à Amoutive Kelegogan, connu sous le nom de SOGBEDJI, préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud par la collectivité ANTHONY, à l'Est par la route nationale n° 4 LOME VOGAN de 50m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109883-GL déposée le 17-01-2023, M. YOUNOUSSA Issa Mouribane, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à HEDZRANAWOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Amoutive Kelegogan, connu sous le nom de SOGBEDJI, préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud par la collectivité ANTHONY, à l'Est par la route Lomé Vogan de 50m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109884-GL déposée le 17-01-2023, M. MESSAN Vihognon, profession : employé, demeurant à Lomé et domicilié à TOGO 2000, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 20ca, situé à GLIDJI, connu sous le nom de ADJEGAN-KONDJI, préfecture des Lacs et borné au Nord par le lot n° 225, au Sud par le lot n° 227, à l'Est par le lot n° 205 et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109885-GL déposée le 17-01-2023, M. FOUSSENI Abdoulaye, profession : revendeur, demeurant à Agoè et domicilié à Zongo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 79ca, situé à BE, connu sous le nom de KLOBATEME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 20m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété de AWALA KOFFI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109886-GL déposée le 17-01-2023, M. FOUSSENI Abdoulaye, profession : revendeur, demeurant à Agoè et domicilié à Zongo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 47 ca, situé à Lomé Tokoin N'tifafa, connu sous le nom de N'TIFAFI, préfecture du Golfe et borné au Nord par la rue AWASSA de 16m, au Sud par le lot n° 2, à l'Est par la rue des SIRENES de 10m et à l'Ouest par le lot n° 1A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109887-GL déposée le 17-01-2023, M. FOUSSENI Abdoulaye, profession : revendeur, demeurant à Agoè et domicilié à Zongo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 82ca, situé à Hedzranawoé Kegue, connu sous le nom de Kelegogan, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par un lot non numéroté, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par le lot n° 1116.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109888-GL déposée le 17-01-2023, M. GARBAAbou, profession : revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Djidjolé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, connu sous le nom de Sagbado, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par le lot n° 43, à l'Est par le lot n° 44 et à l'Ouest par le lot n° 40 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109889-GL déposée le 17-01-2023, Mme ABIODOUN Sabeti, épouse ADZASEHOUN, profession : particulier, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à Gbodjome Kpessi, connu sous le nom de Dovi Kope, préfecture des Lacs et borné au Nord par le lot n° 1073, au Sud par le lot n° 1075B, à l'Est par le lot n° 1076 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109890-GL déposée le 17-01-2023, Mme ADZASEHOUN Vicentia Amélé, épouse DEKOLEADENOU, profession : revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Bè Souza, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 86ca, situé à GBODJOME KPESSI, connu sous le nom de DOVI KOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord par le lot n° 1075A, au Sud par un lot non numéroté, à l'Est par le lot n° 1076 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109891-GL déposée le 17-01-2023, M. DOGBE Koffi, profession : chauffeur, demeurant à Suisse et domicilié à Suisse, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 11ca, situé à Agoè-Nyive, connu sous le nom de Gendarmerie, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par le lot n° 153, à l'Est par le lot n° 152 et à l'Ouest par le lot n° 151.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109892-GL déposée le 17-01-2023, M. EDORH Amewanou, profession : retraité, demeurant à Lomé et domicilié à Hanoukopé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 96ca, situé à Aflao Avedji, connu sous le nom de Avedji Sito, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 29 et 30, au Sud par une rue de 12 m, à l'Est par le lot n° 33 et à l'Ouest par le lot n° 31.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109893-GL déposée le 17-01-2023, M. DJOKOU Kokou Christophe, profession : informaticien, demeurant à Lomé et domicilié à Wonyome, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 10ca, situé à Aflao Sagbado, connu sous le nom de Sagbado, préfecture du Golfe et borné au Nord par une propriété non dénommée, au Sud et à l'Ouest par la propriété de KOUSSOGBO et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109894-GL déposée le 17-01-2023, M. MONKPEBOR N'sagnan, profession : retraité, demeurant à AGOE et domicilié à Adetikopé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 70ca, situé à Kotokoli, connu sous le nom de Zongo ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété MIHESSO et au Sud par une rue non dénommée de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109895-GL déposée le 17-01-2023, Mme BELEYI Amah, profession : secrétaire, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca ,situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de KOVE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété de AGBO AYAO, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 12m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109896-GL déposée le 17-01-2023, Mme DOGBE FOLI Adakou Mawulé, profession : ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 72ca, situé à Aflao Gakli Totsivi, connu sous le nom de Gblenkome, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par le lot n° 344, à l'Est par le lot n° 343A et à l'Ouest par le lot n° 345.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109897-GL déposée le 17-01-2023, M. ABINA Padibalaki, profession : inspecteur central du trésor, demeurant à Agoè et domicilié à Togblekopé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 95ca, situé à TOGBLEKOPE ALINKA, connu sous le nom de NYIVEMEGBLE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par les lots n° 316 et 320, à l'Est par les lots n° 317 et 316 et à l'Ouest par le lot n° 318B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109898-GL déposée le 17-01-2023, M. ALI-KEZIRE Abdala, profession : revendeur, demeurant à Agoè et domicilié à Agoè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 62ca ,situé à Adetikopé, connu sous le nom de ATCHAVEDO ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par la propriété de AVLEVI, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ABONI KOKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109899-GL déposée le 17-01-2023, M. LARE Nubé Zakary, profession : chauffeur, demeurant à AGOE et domicilié à DEMAKPOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de DEMAKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 112 bis, au Sud par une rue en projet de 16 m, à l'Est par une rue en projet de 28m et à l'Ouest par le lot n° 109.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109900-GL déposée le 17-01-2023, M. YAMMA Niampo, profession : soudeur, demeurant à AGOE et domicilié à ADETIKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 28ca, situé à Adetikope, connu sous le nom de Kpokpome, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de TAGAH KWAMI RAYMOND et au Sud par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109901-GL déposée le 17-01-2023, Mme TCHAMBA Oniname Samtou, profession : comptable gestionnaire, demeurant à AGBO-CAMPEMENT et domiciliée à AGBO-CAMPEMENT, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 57ca, situé à VAKPOSSITO, connu sous le nom de VAKPOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 428, au Sud par un passage de 06m, à l'Est par le lot n° 426 et à l'Ouest par le lot n° 425 A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109902-GL déposée le 17-01-2023, Mme SOULEMANA Larba-Wassila, profession : revendeuse, demeurant à Agoé et domiciliée à Cacavell, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 60ca, situé à Adetikopé, connu sous le nom de Tsikplonoukondji, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété MLAGANI et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109903-GL déposée le 17-01-2023, M. ALONMANDON Pythagore, profession : expert maritime, demeurant à Lomé et domicilié à Kpogan, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 43ca, situé à Agbodrafo, connu sous le nom de DAGUE, préfecture des Lacs et borné au Nord par la route DAGUE GBODJOME de 20m, au Sud et à l'Est par la propriété DJADJOU et à l'Ouest par une rue existante de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109904-GL déposée le 17-01-2023, M. KANGBENI Tchable, profession : gestionnaire, demeurant à USA et domicilié à USA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité GOLOE et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109905-GL déposée le 17-01-2023, M. YAYA Mohamed N, profession : commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Avedji, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 98ca, situé à Aflao Segbe Akato, connu sous le nom de AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue en projet de 16m, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGBAKA et à l'Est par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109906-GL déposée le 17-01-2023, Mme GNASSOUNOU Akossiwa Ekedje, épouse ASSAH, profession : secrétaire, demeurant à Lomé et domiciliée à Gblinkome, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de BEDJEME, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AGBODJAN LABITE A et au Sud par une rue non dénommée de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109907-GL déposée le 17-01-2023, M. KEGOU Koudjo, profession : comptable, demeurant à LOME et domicilié à BAGUIDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 91ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété APELETE et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109908-GL déposée le 17-01-2023, M. KEGOU Koudjo, profession : comptable, demeurant à LOME et domicilié à BAGUIDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DANGBESSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de DZREKE et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109909-GL déposée le 17-01-2023, M. GBETANOU Komla Dzidzinyo, profession : revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 11 ca, situé à Aflao Sagbado, connu sous le nom de Akato Viépé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de DEKAKPUI AYA OVI MAMAN et au Sud par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109910-GL déposée le 17-01-2023, M. ATSOME Kodjo Edem, profession : sans profession, demeurant à Lomé et domicilié à Baguida, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 49ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de WOUGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de AGBASSA KOKOVI, au Sud par une rue existante de 16m et à l'Est par la propriété de AGBASSA AYA OVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109911-GL déposée le 17-01-2023, M. KPETEME Koffi, profession : tâcheron, demeurant à LOME et domicilié à BE ALAGLO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à AFLAO SAGBADO LANKOVI, connu sous le nom de ZOGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ADZAKPA et à l'Est par une rue existante de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109912-GL déposée le 17-01-2023, M. AVLAGBO Yawo Agbleagnon, profession : revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Nyekonakpoè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Aflao Sagbado Agokpanou, connu sous le nom de BALISSIME, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AKPLAGA et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109913-GL déposée le 17-01-2023, Mme ADJOGLI Essivi Apefa M, profession : revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Nyekonakpoè, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Aflao Sagbado, connu sous le nom de Agokpanou, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de SENYO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109914-GL déposée le 17-01-2023, M. ADJINI Komla, profession : sans profession, demeurant à Lomé et domicilié à Akossombo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 70 ca, situé à Agoè-Nyive, connu sous le nom de Telessou, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 1912, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par le lot n° 1911B et à l'Ouest par le lot n° 1914.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109915-GL déposée le 17-01-2023, M. BANAWAI Moukpe Eyabana, profession : retraité, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à Adetikope, connu sous le nom de Adetikopé, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de VIDZRAKOU AKOSSIWA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109916-GL déposée le 17-01-2023, Mme TANGALA Kisse, épouse BANAWAI, profession : ménagère, demeurant à Agoè et domiciliée à Sogbossito, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 52 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de TOMADJEKPI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ZANKLI DJOKA et au Sud par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109917-GL déposée le 17-01-2023, Mme ASSIH Manawa, profession : cuisinière, demeurant à Lomé et domiciliée à Adidogome, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 48ca, situé à Aflao Sagbado Ségbé, connu sous le nom de KPODJI, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 10m, au Sud par le lot n° 1379D, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par les lots n° 1379 A et 1379 C.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109918-GL déposée le 17-01-2023, Mme GBEVE Kossiwavi épouse DABLA, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 78ca ,situé à AFLAO APEDOKOE, connu sous le nom de ADZAKLI KOPE ,préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par le lot n° 314A, au Sud par le lot n° 316 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109919-GL déposée le 17-01-2023, M. VIEFE Koffi, profession : comptable gestionnaire, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogome, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 14ca, situé à Legbassito, connu sous le nom de WOUDIKE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AWOUDOR et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109920-GL déposée le 17-01-2023, M. GOUNOU Koffi Beni M, profession : agent commercial, demeurant à Lomé et domicilié à Abobokome, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 49ca, situé à AFLAO AVENOU, connu sous le nom de BATOME ,préfecture du Golfe et borné au Nord par un lot non numéroté, au Sud par le lot n° 1838, à l'Est par le lot n° 1341 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109921-GL déposée le 17-01-2023, M. KANGNISSOUKPE Ekoué, profession : revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Baguida, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 13ca, situé à Baguida, connu sous le nom de Baguida, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 30 m, au Sud et à l'Ouest par le lot n° 2B et à l'Est par les lots n° 1 et 2.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109922-GL déposée le 17-01-2023, Mme AGBANGLANON Miriam Patricia Irène P., épouse ADOTEVI, profession : directrice de banque, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Béninoise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 54ca, situé à Legbassito, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété de AGBANAGAN, au Sud par une rue de 14m, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ALI GBOLOGAN.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à SUNU BANK TOGO et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109923-GL déposée le 17-01-2023, Mme AMAGLIAyélé Ahoefa, épouse ATOHOUN, profession : revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 93ca, situé à Lomé Baguida Tamagny, connu sous le nom de Lom-Nava, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de LAWSON LATEVI, au Sud par une rue non dénommée de 14m et à l'Est par le lot n° 2.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109924-GL déposée le 18-01-2023, M. SETONDJI K. Yadéli Jerome, profession : inspecteur des impôts, demeurant à Agoè et domicilié à Sogbossito ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 07ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de SOGBOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 28 m, au Sud et à l'Est par la propriété de HOUNDJOE et à l'Ouest par la propriété KOUASSI K.S. BAO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109925-GL déposée le 18-01-2023, M. AFANGNIVO Lotsi Dodji, profession : revendeuse, demeurant à Lomé et domicilié à Bè-Kpota, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 02ca ,situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AGBODRAFO ,préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ASSIAKOLEY M. S. et au Sud par la voie ferrée Lomé Aneho.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109926-GL déposée le 18-01-2023, M. BANDJE Kossi, profession : déclarant en douanes, demeurant à KPESSI et domicilié à KPESSI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 61ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de KPESSI ,préfecture des Lacs et borné au Nord par un passage de 04m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de TOVIEGNEKOU AKOU et à l'Est par une rue non dénommée de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109927-GL déposée le 18-01-2023, M. NEGBANE MOUSSA Saharou, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 44ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de TOGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud par les lots n° 597 et 599, à l'Est par le lot n° 598B et à l'Ouest par le lot n° 596A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109928-GL déposée le 18-01-2023, Mme WILSON Adjoko Vignon, épouse AMEKOU, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à ATTIEGOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 90ca, situé à AGBODRAFO SEWATSRIKOPE, connu sous le nom de KPEME ,préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue existante de 12m, au Sud par la propriété de AGBOTSE, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KOUFFEH.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109929-GL déposée le 18-01-2023, M. TETE Agbeti, profession : commercial, demeurant à LOME et domicilié à KELEGOUGAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AFLAO AKATO VIEPE, connu sous le nom de AKATO-VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ZOTEPE KOUMA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109930-GL déposée le 18-01-2023, Mme AKUITSE Abra Adeblewo, épouse FOLLIGAN, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à SANGUERA ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 54 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de LANKOUVI, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 730C, au Sud et à l'Ouest par le lot n° 730A et à l'Est par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109931-GL déposée le 18-01-2023, Madame SLATER Essi K. A. Ornella, profession : sans emploi, demeurant à LOME et domiciliée à HEDZRAWOWE ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 95ca ,situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLIKAME ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud et à l'Ouest par la propriété GAVON YAO KOUMEDINA et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109932-GL déposée le 18-01-2023, M. JOHNSON Philippe Richard Yackoley, profession : directeur de société, demeurant à FRANCE et domicilié à FRANCE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Française ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 68ca ,situé à ANEHO ASSOU-KONDJI, connu sous le nom de ASSOU-KONDJI ,préfecture des Lacs et borné au Nord par les lots n° 807 et 808, au Sud par les lots n° 811 et 812, à l'Est et à l'Ouest par des rues.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109933-GL déposée le 18-01-2023, M. NANGUE Mikpokoï, profession : coursier, demeurant à AGOE et domicilié à ADETIKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 14ca ,situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de SENYAWOU ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété FINOU SODOFIO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109934-GL déposée le 18-01-2023, M. AKAKPO Kossi Apéli, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à AKATO VIEPE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 84ca ,situé à SAGBADO AKATO, connu sous le nom de VIEPE ,préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ATSONI et à l'Est par la route AKATO VIEPE FRONTIERE TOGO-GHANA de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109935-GL déposée le 18-01-2023, M. AKAKPO Kossi Apéli, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à AKATO VIEPE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14a 08ca ,situé à SAGBADO AKATO, connu sous le nom de VIEPE ,préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ATSONI et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109936-GL déposée le 18-01-2023, Mme ALESSOU Sossiamede, profession : commerçante, demeurant à Lomé et domiciliée à Adidogome, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 54 ca, situé à Adidogome, connu sous le nom de TESHIE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de BOKORVI et à l'Est par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109937-GL déposée le 18-01-2023, Mme POTISON Lily Ayélé, profession : professeur de lycée, demeurant à LOME et domiciliée à CASABLANCA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 91ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de KPOGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 18m, au Sud par la propriété YOVO, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DE SOUZA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109938-GL déposée le 18-01-2023, Mme POTISON Lily Ayélé, profession : professeur de lycée, demeurant à LOME et domiciliée à CASABLANCA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 91ca, situé à BAGUIDA KPOGAN, connu sous le nom de AZITIME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 18m, au Sud par la propriété YOVO, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de DE SOUZA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109939-GL déposée le 18-01-2023, Mme EDORH Kayi Sidemeho, profession : aide-soignante, demeurant à Belgique et domiciliée à Belgique, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 96ca, situé à Gbodjome, connu sous le nom de Agbata, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de SEGBEFIA et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109940-GL déposée le 18-01-2023, M. WOWUI Kossigan, profession : revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 60 ca, situé à Aflao Sagbado Akato, connu sous le nom de AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 18m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de MASSEME ABLEWA EPSE MIGBODJI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109941-GL déposée le 18-01-2023, M. KAMASSI Blanossa, profession : ingénieur génie civil, demeurant à AGOE et domicilié à VAKPOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 92ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ATHIEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la collectivité DZELOU SABA, au Sud par la propriété de AKOLIPO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109942-GL déposée le 18-01-2023, M. ADZEWODO Kokutsè, profession : professeur de lycée, demeurant à Lomé et domicilié à Ségbé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15a 02ca, situé à Lomé Aflao Akato, connu sous le nom de AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue projetée de 16 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété LOGOSSOU BEDI et à l'Est par la collectivité MASSEME.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109943-GL déposée le 18-01-2023, M. KPIZOU Komi, profession : douanier, demeurant à Guerin-kouka et domicilié à Guerin-kouka, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 12 ca, situé à Adetikopé, connu sous le nom de BAYIME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud et à l'Est par la propriété MONDJRO et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109944-GL déposée le 18-01-2023, M. KPIZOU Komi, profession : douanier, demeurant à Guerin-kouka et domicilié à Guerin-Kouka, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 16 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KPOTAVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KAMASSAN MENSSAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109945-GL déposée le 18-01-2023, M. KPIZOU Komi, profession : douanier, demeurant à Guerin-kouka et domicilié à Guerin-kouka, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de LEGBASSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SAKA AGBO et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109946-GL déposée le 18-01-2023, M. MONTCHO Komlan, profession : évangeliste, demeurant à Lomé et domicilié à Atilamonou, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 56ca, situé à Aflao Sagbado Apedokoè, connu sous le nom de Atilamonou, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de DOSSOU et à l'Ouest par la route nationale n° 5 Lomé Kpalimé de 70 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109947-GL déposée le 18-01-2023, M. BAKPATINA Djétaba, profession : commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 08ca, situé à Sanguera, connu sous le nom de Wougome, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de ATTILA et à l'Est par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109948-GL déposée le 18-01-2023, M. DEGBE limanouel Tadir, profession : électricien, demeurant à Lomé et domicilié à adidogome, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KONHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété KOMASSI et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109949-GL déposée le 18-01-2023, Mme KOUFO Afi Locossi, épouse MANGANI, profession : retraitée, demeurant à AGOE et domiciliée à Assiyéy, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 27ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de Voudike, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de ADJELE et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109950-GL déposée le 18-01-2023, Mme HOUNAKEY-ADELE Ayaba, profession : cadre de banque, demeurant à LOME et domiciliée à AVEDJI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 03ca, situé à Lomé Aflao Adidogome, connu sous le nom de Sagbado, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 24 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité SEMEKONAWO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109951-GL déposée le 18-01-2023, M. ACOLATSE Koffi Selom, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à DJIDJOLE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 58ca, situé à Aflao Gakli, connu sous le nom de Agbalepedogan RAIL, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 921B, au Sud et à l'Ouest par une rue de 12m et à l'Est par les lots n° 920A et 921B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109952-GL déposée le 18-01-2023, Mme BASSABI Banawe, profession : styliste modéliste, demeurant à LOME et domiciliée à AVEDJI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 94ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ATIDJIN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par une propriété non dénommée et à l'Ouest par une rue en projet de 10 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109953-GL déposée le 18-01-2023, M. EKUE Messan Koffi, profession : ancien combattant, demeurant à AGOE et domicilié à KITIDJAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 79ca, situé à Agoè NYIVE, connu sous le nom de Houmbi, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par le lot n° 787A, au Sud par une rue non dénommée de 20m et à l'Est par le lot n° 789.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109954-GL déposée le 18-01-2023, M. ASSIADAN Anani Christophe, profession : cuisinier, demeurant à Lomé et domicilié à Tokoin Hopital, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Vakpossito, connu sous le nom de Vakpossito, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 678, au Sud par le lot n° 681B, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 680.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109955-GL déposée le 18-01-2023, Mme FUMEY Combélé Sophie J, profession : revendeuse, demeurant à ABIDJAN et domiciliée à COCODY, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 87ca, situé à AGBODRAFO KPESSI, connu sous le nom de ADOKPO-KOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par la propriété de FUMEY, au Sud par la route nationale n° 2 Lomé Anèho et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109956-GL déposée le 18-01-2023, Mme AGBETOMEY Ornela Yram, profession : ménagère, demeurant à Agoè et domiciliée à Adjougba, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 90ca, situé à Legbassito, connu sous le nom de Legbassito, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité LOTA et au Sud par la route Mission-Tové Agoè-Nyivé de 70 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109957-GL déposée le 18-01-2023, M. ZOTCHI Kokouvi Yayra, profession : sans emploi, demeurant à LOME et domicilié à DJIDJOLE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Sanguera, connu sous le nom de Agbleliko, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AHADJI-DRA et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109958-GL déposée le 18-01-2023, M. LAKTE Yawovi Enyonam Essotina, profession : comptable, demeurant à Agoè et domicilié à Legbassokpé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 22ca, situé à AGOE NYIVE LEGBASSITO, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 12m chacune, au Sud par la propriété GLIGBE KODJOGAN et à l'Est par la route ALINKA AHONKPOE de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109959-GL déposée le 18-01-2023, M. LAKTE Yawovi Enyonam Essotina, profession : comptable, demeurant à AGOE et domicilié à Legbassokpe, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 04ca, situé à Agoè Nyivé, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de GLIGBE et à l'Est par une rue existante de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109960-GL déposée le 18-01-2023, M. ATCHOLI Eglou Kidedeou, profession : économiste, demeurant à AGOE et domicilié à DALIKO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AGOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété FIADEVI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109961-GL déposée le 18-01-2023, Mme AZONVIDE Edo, profession : revendeuse, demeurant à ANEHO et domiciliée à BITOCONDJI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 36ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de YESOUVITO, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété de BRUCE, au Sud par la propriété BENISSAN, à l'Est par des lots non numérotés et à l'Ouest par une rue de 10 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109962-GL déposée le 18-01-2023, Mme GABIAM Ablavi, profession : revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Adidogome, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 79ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de KPESSI, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété SOSSAH HIFFO et à l'Ouest par une rue existante de 10 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109963-GL déposée le 18-01-2023, M. KANKOE Messan, profession : topographe dessinateur, demeurant à LOME et domicilié à DEVEGO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 70 ca, situé à BAGUIDA DEVEGO, connu sous le nom de OLIBO KOPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 28, au Sud par une rue de 12 m, à l'Est par le lot n° 29B et à l'Ouest par le lot n° 27.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109964-GL déposée le 18-01-2023, Mme HOUNNOU Amélie Pierrette, profession : revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à Gbodjome Togokome, connu sous le nom de AGBESSIKOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de AGBESSI N'KOALI A et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109965-GL déposée le 18-01-2023, M. BANASSIM Galley D. Winiga, profession : coordinateur, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogome, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 62ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 953, au Sud et à l'Ouest par le lot n° 955A et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109966-GL déposée le 18-01-2023, M. FORTEY Yawo Kpodzaxo, profession : médecin, demeurant à Lomé et domicilié à Kohé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 96ca, situé à Sanguera, connu sous le nom de Konhé, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune, au Sud par les lots n° 579 et 580 et à l'Est par le lot n° 581.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109967-GL déposée le 18-01-2023, M. AVEGNON Yawo Ekaoké, profession : électricien bâtiment, demeurant à Lomé et domicilié à Gblenkome, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 96ca, situé à AFLAO KLEME-AGOKPANOU, connu sous le nom de AVEGUME, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de GADEKA et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109968-GL déposée le 18-01-2023, M. DOSSAH Ayaovi Tédoté, profession : mécanicien, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 20ca, situé à Sanguera Wugome, connu sous le nom de ANYIGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité BABAAFATSAWO et à l'Est par la propriété de LIGARDES KOMLAN P. H.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109969-GL déposée le 18-01-2023, Mme DHOSSA Essi Jennifer Shalom, profession : revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 02ca, situé à Aflao Sagbado Klémé, connu sous le nom de KPODJI, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété HAVON et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109970-GL déposée le 18-01-2023, M. YERIMA Yaminou, profession : entrepreneur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 33ca, situé à Agoè Nyivé, connu sous le nom de ADETIKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de ABOTCHI KOKOU et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109971-GL déposée le 18-01-2023, Mme ALALAH Assietou, profession : revendeuse, demeurant à Agoè et domiciliée à Koffi Panou, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 31ca, situé à AGOE NYIVE KITIDJAN, connu sous le nom de KITIDJAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m, au Sud par le lot n° 164, à l'Est par le lot n° 163B et à l'Ouest par le lot n° 161.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109972-GL déposée le 18-01-2023, M. IBRAHIM Abikeigny, profession : retraité, demeurant à AGOE et domicilié à ZONGO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à AGOE NYIVE ZILEDJI, connu sous le nom de ZILEDJI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AGBO-AMEGNEKPO et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109973-GL déposée le 18-01-2023, M. MAPI T' Bognane, profession : comptable, demeurant à Danyi et domicilié à Apéyéme, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 77 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de YOKOE AGBLEGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 29 et 30, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot n° 40 et à l'Ouest par le lot n° 38 et 39 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109974-GL déposée le 18-01-2023, M. DZIFANOU Yawovi Yoxo, profession : agent commercial, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Aflao Sagbado, connu sous le nom de Yokoe Agblegan, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot n° 73, à l'Est par le lot n° 74B et à l'Ouest par le lot n° 70.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109975-GL déposée le 18-01-2023, M. ATSOUVI Koffi Agbelenko, profession : agent commercial, demeurant à Lomé et domicilié à Sanguera, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 11ca, situé à Sanguera, connu sous le nom de Dagbessito, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de WOGOMEBU KOMI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109976-GL déposée le 18-01-2023, M. TCHAMDJA Bawibadi, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 24ca, situé à Aflao Sagbado Adidogome, connu sous le nom de Logote, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité ADAKOU et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109977-GL déposée le 18-01-2023, M. LASSEYA Ata Sewa, profession : retraité, demeurant à AGBODRAFO et domicilié à DOUANE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à BE TOKOIN, connu sous le nom de ATTIEGOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 303bis, au Sud par le lot n° 305bis, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par le lot n° 304.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109978-GL déposée le 18-01-2023, Mme GAWOSSO Lolo Aku, profession : programmeur, demeurant à LOME et domiciliée à NKAFU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de GOVI et HONKOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109979-GL déposée le 19-01-2023, M. GADO Loïc Sélom, profession : employé, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 02ca, situé à Agoe Nyive, connu sous le nom de Houmbi, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot n° 234, à l'Est par le lot n° 237A et à l'Ouest par le lot n° 236.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109980-GL déposée le 19-01-2023, M. AMEKOWOU Ayawo The, profession : électro mécanicien, demeurant à Lomé et domicilié à Aflao Ségbé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à Aflao Segbe, connu sous le nom de Lankouvi, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m, au Sud par le lot n° 2066 et à l'Est par le lot n° 2065 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109981-GL déposée le 19-01-2023, M. AMEKOWOU Ayawo The, profession : électro mécanicien, demeurant à LOME et domicilié à SEGBE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Aflao Ségbé, connu sous le nom de Segbegan, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété des héritiers SESSOAFIA et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109982-GL déposée le 19-01-2023, M. MIGNANOU Kodjo, profession : commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Sagbado, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Aflao Sagbado Ségbé, connu sous le nom de LANKOUVI, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 2068, au Sud par une rue non dénommée de 30m, à l'Est par le lot n° 2069B et à l'Ouest par les lots n° 2066 et 2067.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109983-GL déposée le 19-01-2023, M. BALAKA Abago, profession : professeur d'université, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 48ca, situé à Legbassito, connu sous le nom de Madjikpeto, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AMEDEDJISSO et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109984-GL déposée le 19-01-2023, M. SOWADAN Yaovi, profession : déclarant en douanes, demeurant à LOME et domicilié à SEGBE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 90ca, situé à SAGBADO, connu sous le nom de AKATO-VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de KABLI et à l'Ouest par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109985-GL déposée le 19-01-2023, M. ABEWOU Evegnon, profession : inspecteur des douanes, demeurant à LOME et domicilié à APEDOKOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 77ca ,situé à Aflao Sagbado, connu sous le nom de Apedokoè ,préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 2090, au Sud par la route nationale n° 5 Lomé Kpalimé de 70m, à l'Est par le lot n° 2092 et à l'Ouest par le lot n° 2088.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109986-GL déposée le 19-01-2023, M. DALIKOU Komlan, profession : tâcheron, demeurant à LOME et domicilié à YOKOE AGBLEGAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à Aflao Sagbado, connu sous le nom de Logoté ,préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot n° 146, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par le lot n° 145A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109987-GL déposée le 19-01-2023, M. KEKEY Yaovi, profession : entrepreneur, demeurant à Lomé et domicilié à Attiéogouan, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à Agoè-Nyivé Zossime, connu sous le nom de DALIKO ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KOSSIGAN et au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109988-GL déposée le 19-01-2023, M. DALIKOU Komlan, profession : tâcheron, demeurant à LOME et domicilié à YOKOE AGBLEGAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 47ca ,situé à Adetikopé, connu sous le nom de AWAN ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 20m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité KETE et à l'Est par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109989-GL déposée le 19-01-2023, M. AKPABLI Kodzovi Elias, profession : sans profession, demeurant à Lomé et domicilié à Bè-Klikame, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 97ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ATHIEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété GOUGOU, au Sud par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109990-GL déposée le 19-01-2023, M. TEKO Hodenu Kokou, profession : revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Bè Pa De Souza ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle irrégulier d'une contenance totale de 01a 36 ca, situé à Aflao Sagbado Adidogome, connu sous le nom de TESHl ,préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 376A et 375B, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot n° 376A et à l'Ouest par le lot n° 375B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109991-GL déposée le 19-01-2023, Mme AGBOBLI Essi Nyabli, profession : agent de banque, demeurant à LOME et domiciliée à AVEDJI ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 11ca, situé à Aflao Akato, connu sous le nom de VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété AGBEVE et à l'Ouest par la propriété de AMENOUVEKOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109992-GL déposée le 19-01-2023, M. MIVEDOR Ekué Mawusé, profession : comptable, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de ADELAKOME ,préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1975, au Sud par le lot n° 1977B, à l'Est par le lot n° 1978 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109993-GL déposée le 19-01-2023, M. N'TSOUGAN Yaovi Edem, profession : chauffeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 12ca, situé à GBODJOME DAGUE, connu sous le nom de DAGUE TOGOME ,préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par la propriété des héritiers AVOMEY, au Sud par une rue de 14m et à l'Ouest par la propriété de ADONVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109994-GL déposée le 19-01-2023, Mme KAPITAN-GNIMDU Mèhèza, profession : secrétaire de direction, demeurant à Lomé et domiciliée à Kegue ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de KOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AZIANDJIPE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109995-GL déposée le 19-01-2023, Mme VALLEE Ami Lucienne Dominique, profession : infirmière, demeurant à FRANCE et domiciliée à FRANCE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 02ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de AVEPOZO ,préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 5, au Sud et à l'Est par le lot n° 6A et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109996-GL déposée le 19-01-2023, M. OUSMANE Luc, profession : étudiant, demeurant à FRANCE et domicilié à FRANCE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 41ca, situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de WESSOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Ouest par le lot n° 778B et à l'Est par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109997-GL déposée le 19-01-2023, M. ALAYI Bitemnéwé, profession : géomètre topographe, demeurant à AGOE et domicilié à LOGOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à ADETIKOPE SAVIKPE, connu sous le nom de ANYAVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété DECKON COVI MADZE KOKOU, au Sud par une rue non dénommée de 14m et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109998-GL déposée le 19-01-2023, M. DADZIE Yaovi, profession : déclarant en douanes, demeurant à Lomé et domicilié à Attiégo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à DZAGBLE, connu sous le nom de AGODOME, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue en projet, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ATIGNO KOFFI AUGUSTIN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109999-GL déposée le 19-01-2023, Madame DOBOU Dzigbodi Ablavi, profession : revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Nyekonakpoè, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 45ca, situé à Sagbado, connu sous le nom de Apedokoè, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 510A, au Sud par une rue de 20m, à l'Est par le lot n° 511B et à l'Ouest par le lot n° 503.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110000-GL déposée le 19-01-2023, M. ADOTE Datévi Clément, profession : retraité, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 61ca, situé à Sanguera, connu sous le nom de Konhe, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud et à l'Est par la propriété de VIDEHA XEFUME et à l'Ouest par une rue non dénommée de 30 m et la propriété de VIDEHA XEFUME.

Il déclare que ledit immeuble appartient à ADOTE Datévi Clément, ADOTE Koko et ADOTE Mable Fafa et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110001-GL déposée le 19-01-2023, M. ATCHOLE Abalo Essosimna, profession : retraité, demeurant à AGOE et domicilié à Sogbossito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 52ca, situé à Agoè-Nyivé, connu sous le nom de CAMP FIR, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 547, au Sud par le lot n° 549, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par le lot n° 548.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110002-GL déposée le 19-01-2023, M. TAKOU Takouda Abalo K, profession : journaliste, demeurant à Agoè et domicilié à Adjougba, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Legbassito, connu sous le nom de Houndike, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété de ADJELI KODJO, au Sud par la réquisition 54774 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110003-GL déposée le 19-01-2023, M. OBOUSSOUMI Komlanvi Fontse, profession : assistant médical, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogome, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 26ca, situé à Aflao Sagbado Klémé, connu sous le nom de Klémé Agokpanou, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ADEPOHA et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110004-GL déposée le 19-01-2023, Mme AGBODJAN Kayissan épouse AHOUANDJINO, profession : assistante médicale, demeurant à Lomé et domiciliée à Doumasséssé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 03ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de GBODJOME, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADANHODOU et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110005-GL déposée le 19-01-2023, M. GNALETASSI Komi Mawussé, profession : électro technicien, demeurant à Lomé et domicilié à Avepozo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à BAGUIDA AVEPOZO, connu sous le nom de KPOTA, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m, au Sud par le lot n° 302, à l'Est par le lot n° 303B et à l'Ouest par le lot n° 301.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110006-GL déposée le 19-01-2023, M. KOUDOUVOH Anani Kaléto Edem, profession : sans profession, demeurant à LOME et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 14ca, situé à Agoè-Nyivé Adougba, connu sous le nom de ADOUGBA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBANYO A. BRUCE et au Sud par une rue non dénommée de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110007-GL déposée le 19-01-2023, M. MOKLY Alewonao Shibiry, profession : huissier de justice, demeurant à Tabligbo et domicilié à Tabligbo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Aflao Sagbado, connu sous le nom de Apedokoè, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de HOUGNIBO YAOVI IBERE et au Sud par la route nationale n° 5 LOME-KPALIME de 70 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110008-GL déposée le 19-01-2023, Mme TETTEH Vanessa Adjoko, profession : ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 03ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ATCHANVEDO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité NADO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110009-GL déposée le 19-01-2023, M. GUEZERE Kossivi, profession : électricien, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ATCHANVEDO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité NADO et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110010-GL déposée le 19-01-2023, M. AKUE Kpakpo Holale, profession : vétérinaire, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 02ca, situé à Sanguera Fozoe, connu sous le nom de AGBIGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité KOUDAKPO et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110011-GL déposée le 19-01-2023, M. MURITALA Jamiu Alani, profession : revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé Nava, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 45ca, situé à Aflao Sagbado Adidogome, connu sous le nom de Gblinkomegan, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété de AGBOTAME ADJETEY, au Sud et à l'Est par le lot n° 61C et 62, et à l'Ouest par le lot n° 61B et une rue non dénommée de 24 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110012-GL déposée le 19-01-2023, M. BAYOGDA Togamba, profession : inspecteur trésor, demeurant à Agoè et domicilié à Sogbossito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en deux parcelles ayant la forme de deux polygones irréguliers d'une contenance totale de 37a 76ca, situé à SANGUERA AFIADENIGBAN, connu sous le nom de DANGBESSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné PARCELLE A : au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 16 m chacune, au Sud par une rue non dénommée de 28 m et à l'Ouest par la collectivité ZOVON. PARCELLE B : au Nord par une surface non dénommée, au Sud par une rue non dénommée de 28 m, à l'Est par la collectivité ZOVON et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110013-GL déposée le 19-01-2023, M. TCHADJOBO Ariziki-Sôle Z, profession : commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogome, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 91ca, situé à Lomé Aflao Gblenkomegan, connu sous le nom de Gblenkomegan, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété de ALIPUI KOKOUVI, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110014-GL déposée le 19-01-2023, M. DALA Bilibantom, profession : gestionnaire, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogome, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 47ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KLADJEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de AMEDIGA, au Sud et à l'Est par des rues de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110015-GL déposée le 19-01-2023, M. YOUNOUSSA Abdou-Fatahou, profession : revendeur, demeurant à Agoè et domicilié à Zongo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de ZONGO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de ATANDJI KOMLAN et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110016-GL déposée le 19-01-2023, M. BIDIMA Idrissa, profession : revendeur, demeurant à Agoè et domicilié à Zongo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 97ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de AGOE ZONGO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété ATANDJI KOMLAN, au Sud par une rue de 14m et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110017-GL déposée le 19-01-2023, M. AZIABU Fiodeva Komla, profession : dessinateur bâtiment, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 67ca, situé à Agbodrafo, connu sous le nom de AGBATA, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par la propriété de DOEVI KATON, au Sud par une rue de 12m et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110018-GL déposée le 19-01-2023, M. AVEGNON Koffi Méwonadékéo, profession : agent commercial, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 25a 23ca, situé à Lomé Aflao Apedokoe, connu sous le nom de GBOMAME, préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 14 m chacune, à l'Est par la collectivité FOLLY AKATO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110019-GL déposée le 19-01-2023, M. TEKPOR Agossou, profession : professeur, demeurant à FRANCE et domicilié à FRANCE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 00ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de Téléssou, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 1212, au Sud par le lot n° 1208, à l'Est par une rue de 20 m et à l'Ouest par le lot n° 1211 et 1201B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110020-GL déposée le 19-01-2023, M. BATALE Akawoulou, profession : maçon, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Adetikopé, connu sous le nom de SEGNAWOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité BOSSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110021-GL déposée le 19-01-2023, M. LARE Arzouma, profession : infirmier d'Etat, demeurant à Kpakpoate et domicilié à Kpakpoate, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à Adetikopé, connu sous le nom de Akplome, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de GBAGA et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110022-GL déposée le 19-01-2023, Mme LARE Gnikimani, profession : infirmière d'Etat, demeurant à Lomé et domiciliée à Adidogome, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à ADETIKOPÉ, connu sous le nom de AKPLOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de GBAGA et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110023-GL déposée le 19-01-2023, M. AHIAMADJI Koffi Malick, profession : directeur d'hôtel, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogome, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 65ca, situé à Lomé Aflao Adidogome, connu sous le nom de Adidogome, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par le lot n° 688B, au Sud par une rue non dénommée de 20m et à l'Ouest par le lot n° 687.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110024-GL déposée le 19-01-2023, M. NOUTCHET Komlavi Ametefe, profession : menuisier aluminium, demeurant à Agoè et domicilié à Vakpossito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Sanguera, connu sous le nom de Zopomahe, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ZOUGAN DOUVON et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110025-GL déposée le 19-01-2023, M. KOUFIOGNA Yaovi, profession : revendeur, demeurant à COTE D'IVOIRE et domicilié à ABIDJAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 42ca, situé à Lomé Adakpame, connu sous le nom de ADAKPAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1129B1, au Sud par le lot n° 1129B3, à l'Est par le lot n° 1129A et à l'Ouest par une rue de 70 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110026-GL déposée le 19-01-2023, Mme SOLLY Piedys Lydie Akofa, épouse AYITE, profession : commerçante, demeurant à Lomé et domiciliée à Baguida, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 31ca, situé à LOME CITE OUA, connu sous le nom de LOME II ATCHANTE, préfecture du Golfe et borné au Nord par un espace non dénommé, au Sud par le lot n° 101, à l'Est par une rue non dénommée de 20m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110027-GL déposée le 19-01-2023, Mme TOGBE Josephine, profession : comptable gestionnaire, demeurant à Lomé et domiciliée à Adidogome, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Sanguera Afiadenyigban, connu sous le nom de DJIGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AVOGAN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110028-GL déposée le 19-01-2023, M. AGBEKPONOU Kouevi, profession : avocat, demeurant à Lomé et domicilié à Hedzranawoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 81ca, situé à Adetikope, connu sous le nom de Adetikope, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue en projet de 14m, au Sud par la route Adetikopé Aveta de 20m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de DOUGBA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110029-GL déposée le 19-01-2023, Mme BOSSOU Ayaba, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à KAGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 78ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de AVEPOZO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 8, au Sud par une rue de 20 m, à l'Est par le lot n° 7 et à l'Ouest par les lots n° 6B et 5.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110030-GL déposée le 19-01-2023, M. AYIVOR Ayawovi, profession : auxiliaire de vie, demeurant à Lomé et domicilié à Sanguera, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 13 ca, situé à Sanguera, connu sous le nom de KLIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété GAVON E, AGBOLETE K. et à l'Est par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110031-GL déposée le 19-01-2023, M. KONDO Azimari, profession : commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 96ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de DIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de MIHLEOKPOR TOUDEKA et à l'Est par une rue existante de 24 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110032-GL déposée le 19-01-2023, M. SEBABE Esso-Wazina, profession : déclarant en douanes, demeurant à AGOE et domicilié à ZONGO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à TOGBLEKOPE ATSANVEGBLE, connu sous le nom de FIDOKPUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Ouest par une surface non dénommée et à l'Est par une rue de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110033-GL déposée le 19-01-2023, Mme AYIVOR Ayawovi, profession : auxiliaire de vie, demeurant à LOME et domiciliée à SANGUERA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 17ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la collectivité KOKLOSSOU EDOH, au Sud et à l'Ouest par la propriété ATTISSOGBE et à l'Est par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110034-GL déposée le 19-01-2023, M. TCHIBOZO Massimo Koffivi, profession : revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 07ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AGOVOUDOU, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de DJONDO AKUETE et au Sud par une rue de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110035-GL déposée le 19-01-2023, Mme AZIAMADZE Mawusi Esenam, profession : ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 11ca, situé à Aflao Sagbado, connu sous le nom de Gblenkome, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 24 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des lots non numérotés.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110036-GL déposée le 19-01-2023, M. AYI Komlavi Agbeko Sena Hessou, profession : juriste, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 27ca, situé à Aflao Akato Viépé, connu sous le nom de Akato Viépé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de APENU MIHESSO et APENU AFANYENU, à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110037-GL déposée le 19-01-2023, M. BADJAMLA Koubalo, profession : gestionnaire, demeurant à LOME et domicilié à AVEDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 46ca, situé à Aflao Gakli Avedji, connu sous le nom de LIMOUSINE, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 3446A et 3447A, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14m chacune et à l'Ouest par le lot n° 3446 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110038-GL déposée le 19-01-2023, Mo. BADJAMLA Koubalo, profession : gestionnaire, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 14 ca, situé à Aflao Gakli Avedji, connu sous le nom de LIMOUSINE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud et à l'Ouest par le lot n° 3444B et à l'Est par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110039-GL déposée le 19-01-2023, M. BADJAMLA Koubalo, profession : gestionnaire, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 80 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de TELESSOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la station d'essence mc Pétrolium de TELESSOU, au Sud et à l'Est par des lots non numérotés et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110040-GL déposée le 19-01-2023, M. YAKPE Kokou, profession : revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Nadekpe, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 23ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ASSIGOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de AZIANGBE KOMLAN et à l'Ouest par une rue de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110041-GL déposée le 19-01-2023, M. DANSOU Koffi Tontonvi, profession : mécanicien, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogome, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 21ca, situé à Aflao Sagbado, connu sous le nom de LANKOUVI, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par le lot n° 2081-A, au Sud par une rue de 30m et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110042-GL déposée le 19-01-2023, M. OGBONE Kokouvi, profession : entrepreneur, demeurant à Agoè et domicilié à Vakpossito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 99ca, situé à Sanguera, connu sous le nom de FOZUI ANYIGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 10 m, au Sud et à l'Est par une surface non dénommée et à l'Ouest par la route Segbe Sanguera.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110043-GL déposée le 19-01-2023, Mme AZOTI Lala-N'dou, profession : assistante de direction, demeurant à KPEME et domiciliée à SNPT, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 53ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de VAKPOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 10m, au Sud et à l'Est par le lot n° 290B et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110044-GL déposée le 19-01-2023, M. HOULOUM Tomtani Kating, profession : agent de forêt, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 96ca, situé à AHONKPOE, connu sous le nom de ASSI COPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ASSI JACOB.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110045-GL déposée le 19-01-2023, M. BADJAMLA Koubalo, profession : gestionnaire, demeurant à Lomé et domicilié à Avedji, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de SANVIKONDJI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété des héritiers DABLA-ZANKPE MESSAN et au Sud par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110046-GL déposée le 19-01-2023, Mme AWILI Abidé, profession : fonctionnaire de police, demeurant à Agoè et domiciliée à Zossime, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 51ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ZOSSIME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADJOADA et au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110047-GL déposée le 19-01-2023, M. AGBLEVI Kossi, profession : juriste, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 97ca, situé à Aflao Sagbado Apedokoè, connu sous le nom de GBOMAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 20m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité VIGLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110048-GL déposée le 19-01-2023, M. KORIKO Laweni, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à N'KAFU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 17ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de LOGOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Est par le lot n° 102B et à l'Ouest par les lots n° 102B et 104.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110049-GL déposée le 19-01-2023, M. AGOUDA-TCHAMIE Tagba, profession : fonctionnaire de police, demeurant à AGOE et domicilié à ZOSSIME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 48ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ZOSSIME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété ADJEODA, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110050-GL déposée le 19-01-2023, M. ALI Ouyin, profession : électricien d'équipement, demeurant à AGOE et domicilié à KOVIE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 38ca, situé à AGOE NYIVE LEGBASSITO, connu sous le nom de KOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la collectivité AKOLIPO, au Sud par une rue de 14m et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110051-GL déposée le 19-01-2023, M. ASSIKOUYO Kodjo, profession : comptable, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 39ca, situé à AFLAO SAGBADO SEGBE, connu sous le nom de KPODJI, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 250C-252C et 248A, au Sud par les lots n° 250A, 252A et 248A, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par le lot n° 248A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110052-GL déposée le 19-01-2023, M. TCHIAKOURA Baman Gaetan, profession : étudiant, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de AGOE NYIVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 736, au Sud par le lot n° B1, à l'Est par le lot n° 738B et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110053-GL déposée le 19-01-2023, M. SABLIKOU Oladé, profession : médecin, demeurant à SOKODE et domicilié à SOKODE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 93ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité DJADJA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110054-GL déposée le 19-01-2023, Mme DOETE Tèlé, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à GBADAGO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 20ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de LA DETENTE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 195, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot n° 192 et à l'Ouest par le lot n° 196A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110055-GL déposée le 19-01-2023, M. OUNSOUGAN Basile, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 93ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de NANEGBE ZOSSIME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud et à l'Est par la propriété ASSIGNON SOWADAN et à l'Ouest par la propriété NAKIA L. GERARD.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110056-GL déposée le 19-01-2023, M. YAKPE Kodjo Prosper, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à AKATO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 23ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO DEME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de HADETA et à l'Ouest par une rue de 24 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110057-GL déposée le 19-01-2023, Mme SEBABI Rachida, épouse DAHANI, profession : secrétaire de direction, demeurant à AGOE et domiciliée à ANOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 80ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de CAMP FIR NORD, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par le lot n° 413, à l'Est par le lot n° 410B et à l'Ouest par les lots n° 408 et 409.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110058-GL déposée le 19-01-2023, M. HUMADO Koku Cyrille, profession : magistrat, demeurant à AGBONOU et domicilié à KPOTAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 27ca, situé à LEGBASSITO MADJIKPETO, connu sous le nom de BOKPOKPO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AGBALANTI et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110059-GL déposée le 19-01-2023, M. SOHLOE Kokou, profession : pompiste, demeurant à AGOE et domicilié à SANGUERA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 50ca, situé à LOME AFLAO WOUGOME, connu sous le nom de WOUGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud et à l'Est par la propriété de BRUCE AYAOFI F et à l'Ouest par la propriété de AYIVON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110060-GL déposée le 19-01-2023, M. TAKOUGNADI Noyo, profession : officier, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de FIOVI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 259, au Sud par la route Agoè-Nyive Mission-Tove de 28m, à l'Est par le lot n° 262 et à l'Ouest par le lot n° 258.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110061-GL déposée le 19-01-2023, Mme YAKE Tommotoki, profession : directrice, demeurant à BLITTA et domiciliée à LAWAKAZA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 07ca, situé à AGOE NYIVE SOGBOSSITO, connu sous le nom de NYAMASSI ZOGBEGAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBO et au Sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110062-GL déposée le 19-01-2023, M. AMADOU Ibrahim, profession : diplomate, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 32ca, situé à AGOE NYIVE ANOKUI, connu sous le nom de ANOKUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la route AGOE NYIVE MISSION TOVE de 70m, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par le lot n° 164 et à l'Ouest par les lots n° 162 et 163A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110063-GL déposée le 19-01-2023, M. OURO-ADOI Abdelganiou, profession : inspecteur central du trésor, demeurant à AGOE et domicilié à TELESSOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de TELESSOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 994, au Sud par la route VAKPOSSITO AGOENYIVE de 20 m, à l'Est par le lot n° 997A et à l'Ouest par le lot n° 996.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110064-GL déposée le 19-01-2023, M. KINVI-BOH Edoh, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à ADAKPAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 39ca, situé à LOME ADAKPAME, connu sous le nom de ADAKPAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par le lot n° 706A et 707B, à l'Est par les lots n° 704 et 705, et à l'Ouest par le lot n° 709.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110065-GL déposée le 20-01-2023, M. LARBIK Laname, profession : comptable, demeurant à LOME et domicilié à TOTSI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 52ca, situé à Aflao Wougome, connu sous le nom de KPONTAVE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de DOGBEDA et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110066-GL déposée le 20-01-2023, M. LABITE Yendoukoi, profession : ingénieur biologiste, demeurant à NASSABLE et domicilié à NASSABLE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 56ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de WOUDIKE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité DOLA, au Sud par une rue existante de 16m et à l'Est par la propriété TORO NASSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110067-GL déposée le 20-01-2023, M. NOUWOGA Ayaovi Eklou, profession : assistant médical, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AGOE NYIVE LEGBASSITO, connu sous le nom de ADIDOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par TADJOKE KOKOU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110068-GL déposée le 20-01-2023, M. SABLASSOU Komlan, profession : contrôleur TV RADIO, demeurant à KARA et domicilié à TOMDE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 89ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KOPEGAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété WOGODO et au Sud par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110069-GL déposée le 20-01-2023, M. MINTOUMBA Adam Issaka, profession : sans profession, demeurant à USA et domicilié à NEW YORK, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 80ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de LEGBASSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de DOVO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110070-GL déposée le 20-01-2023, M. MINTOUMBA Adam Issaka, profession : sans profession, demeurant à USA et domicilié à NEW YORK, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 37ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de LEGBASSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété NOUGBOLOU, au Sud par une rue de 14m et à l'Est par la propriété SOUGUITE K. FOUSSENI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110071-GL déposée le 20-01-2023, M. et Mme OMOROU Mama et LENDI Miyiebe Ami épouse OMOROU, profession : ingénieur et sans profession, demeurant à LOME et domiciliés à LOME, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 52ca, situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de AGBALEPEDO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 887, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par le lot n° 888.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110072-GL déposée le 20-01-2023, M. et Mme OMOROU Mama et LENDI Miyiebe Ami épouse OMOROU, profession : ingénieur et sans profession, demeurant à LOME et domiciliés à LOME, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 72ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de HUMBI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 574A, au Sud par le lot n° 576B, à l'Est par les lots n° 574A et 576B et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110073-GL déposée le 20-01-2023, M. OHIN Ahlin, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à NYEKONAKPOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 18ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de DEVIKINME, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 14m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété de ATTISSOGBE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110074-GL déposée le 20-01-2023, M. SETOU Hezouwe, profession : inspecteur du travail, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 93ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de WOUGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de ADANYAHA et à l'Est par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110075-GL déposée le 20-01-2023, Mme BAHAMYIROU Somana Sylvana, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 49ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de APEDOKOE GBOMAME, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de VEDOME et GODOGA et au Sud par la voie ferrée LOME KPALIME.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110076-GL déposée le 20-01-2023, M. DOGBO Adenyoh Komlan, profession : revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à TELESSOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de BOKPOKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité DJEMEKE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110077-GL déposée le 20-01-2023, M. FIANYO Kossi Tete, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à AVEPOZO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à GBODJOME AGOVOUDOU, connu sous le nom de AGBLEGAN, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité SESSENOU et à l'Est par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110078-GL déposée le 20-01-2023, M. MORRISSON Franck, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à NUKAFU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 02ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AMEDENTA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété YELOU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110079-GL déposée le 20-01-2023, Mme AYASSOR Massema Aningam, profession : comptable, demeurant à AGOE et domiciliée à SOGBOSSITO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AGOUTE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété de AKPLAN AKOUVI, au Sud et à l'Ouest par des rues de 12m chacune et à l'Est par la propriété AYASSOR M. ACHIA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110080-GL déposée le 20-01-2023, Mme AYASSOR Massema Aningam, profession : comptable, demeurant à AGOE et domiciliée à SOGBOSSITO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ATIEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KPONSE KOMLAN et au Sud par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110081-GL déposée le 20-01-2023, M. LARE Doiguibe, profession : commissaire de police, demeurant à LOME et domicilié à ALINKA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 84ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de ALINKA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par le lot n° 759B, au Sud et à l'Est par des rues de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110082-GL déposée le 20-01-2023, Mme JOHNSON Afoua Delaly, épouse KOMBASSERE, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à KEGUE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13a 71ca, situé à BE-EST, connu sous le nom de KELEGOUGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété de AZIABA, au Sud par une rue de 12m et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110083-GL déposée le 20-01-2023, M. HADDAD Salim Kossi, profession : dessinateur, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN HOPITAL, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08a 56ca, situé à LOME AFLAO ADIDOGOME, connu sous le nom de YOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 24m, au Sud par le lot n° 13-B, à l'Est par les lots n° 12 et 14 et à l'Ouest par le lot n° 10 et une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110084-GL déposée le 20-01-2023, M. AGBO Koami, profession : géomètre, demeurant à AGOE et domicilié à ATSANVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de SOGBOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AKABA KOUDODJI et à l'Est par une rue de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110085-GL déposée le 20-01-2023, Mme GADA Ame Suzanne, profession : infirmière, demeurant à LOME et domiciliée à AGBALEPEDOGAN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 07ca, situé à LOME AFLAO AVEDJI, connu sous le nom de TELESSOU, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GATOR KOAMI et GATOR A. DOVI et au Sud par une rue de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110086-GL déposée le 20-01-2023, M. EZEH Kodzo Dzigbodi, profession : gestionnaire comptable, demeurant à KPALIME et domicilié à KPALIME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 96ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de LOGOTE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété KAGLAN KOMLA et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110087-GL déposée le 20-01-2023, Mme BIDAMON Pimanam, née TCHARIE, profession : retraitée, demeurant à AGOE et domiciliée à CACAVELI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 82ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de LEGBASSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de AGBOTRO SAKLO et à l'Ouest par une rue en projet de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110088-GL déposée le 20-01-2023, M. KONYOH Komi, profession : professeur de lycée, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 17ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KONHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété de KONYOH KOMI, au Sud et à l'Est par la propriété de AZIAHONOU KOFFI et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110089-GL déposée le 20-01-2023, M. KONYOH Komi, profession : professeur de lycée, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 35ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KONHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété FIAVE KOULEFIANOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110090-GL déposée le 20-01-2023, M. AGBENOKO Hyacinthe Eli K, profession : étudiant, demeurant à LOME et domicilié à WUITI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 06ca, situé à SOGBOSSITO, connu sous le nom de SOGBOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété des héritiers de feu TOVON TOGLO et à l'Est par une voie de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110091-GL déposée le 20-01-2023, M. SESSOU Koffi, profession : gestionnaire, demeurant à KPALIME et domicilié à SITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 30ca, situé à ADETIKOPÉ, connu sous le nom de AGOTIME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par une rue non dénommée de 20m, à l'Est et à l'Ouest par les propriétés ZIGAN KOKOU ABERT et ADODO YAWOVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110092-GL déposée le 20-01-2023, Mme ALOVOR Kafui Adzo, épouse SOKPO, profession : comptable gestionnaire, demeurant à LOME et domiciliée à SEGBE AKATO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 04ca, situé à SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de EWOVOR.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110093-GL déposée le 20-01-2023, Mme ELONOU Eletonde, profession : coiffeuse, demeurant à LOME et domicilié à GBADAGO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 37ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de KOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par des rues de 12m chacune, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AGBO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110094-GL déposée le 20-01-2023, M. ATAKORA Teoufema P, profession : technicien supérieur électrotec, demeurant à AGOE et domicilié à VAKPOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 92ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AVINATO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ADJODA.

Il déclare que ledit immeuble appartient à ATAKORA Yadhira Enora et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110095-GL déposée le 20-01-2023, M. AMETEPE Jean Hervé, profession : étudiant, demeurant à LOME et domicilié à SOVIEPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 17ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de TAMANYE, préfecture du Golfe et borné au Nord par un lot non numéroté, au Sud par la collectivité EGBLA, à l'Est par la collectivité EGBLA et un lot non numéroté et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110096-GL déposée le 20-01-2023, M. SIRO Aklesso, profession : agent commercial, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 97ca, situé à AFLAO SAGBADO WOUGOME, connu sous le nom de DEKPO, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété MISSISSO et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110097-GL déposée le 20-01-2023, M. YACOUBOU Rachid, profession : comptable gestionnaire, demeurant à LOME et domicilié à SAGBADO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AFLAO SAGBADO APEDOKOE, connu sous le nom de GBOMAME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AGUIDI et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110098-GL déposée le 20-01-2023, M. ALLAGLO Clodzio Kouassi Dodzi, profession : entrepreneur, demeurant à FRANCE et domicilié à FRANCE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 40ca, situé à LOME AFLAO WOUGOME, connu sous le nom de WOUGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ANAGBAN KOMI HASSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110099-GL déposée le 20-01-2023, Mme ARMATTOE Akossiwa Mawussi, profession : étudiante, demeurant à KARA et domiciliée à DONGOYO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 56ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de AGBLELIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de ARMATTOE KOKOVI et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110100-GL déposée le 20-01-2023, M. AMOUSSOU Folly, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à BE-KPOTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KONVE KODJOVI et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110101-GL déposée le 20-01-2023, M. SEMANOU Kouami Elom R, profession : architecte, demeurant à LOME et domicilié à ATIOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 69ca, situé à AGOE NYIVE DALIKO, connu sous le nom de DALIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété de DOSSEH, au Sud par la propriété de AKPABLA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110102-GL déposée le 20-01-2023, M. AFANDITE Yaovi Gilbert, profession : tailleur, demeurant à AGOE et domicilié à VAKPOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à VAKPO, connu sous le nom de VAKPOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 28m, au Sud par le lot n° 15, à l'Est par le lot n° 17 et à l'Ouest par le lot n° 16A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110103-GL déposée le 20-01-2023, Mme NOUCHET-SEKIN Ayawovi Delali, profession : employée de banque, demeurant à LOME et domiciliée à HEDZRANAWOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 57ca, situé à HEDZRANAWOE, connu sous le nom de RIVE DU ZIO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 521-520A, au Sud par le lot n° 519, à l'Est par les lots n° 517 et 518 et à l'Ouest par une rue de 14 m et le lot n° 521-520A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110104-GL déposée le 20-01-2023, Mme SEDZRO Patience, épouse RADJI, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de DIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité BADAGBON.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110105-GL déposée le 20-01-2023, M. BROOHM Djahlin, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à SOVIEPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 45ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de KPOTA, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété BROOHM.

Il déclare que ledit immeuble appartient à BROOHM Afoutou Maurice et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110106-GL déposée le 20-01-2023, M. DZOU MEDO Kokou, profession : employé de société, demeurant à LOME et domicilié à SAGBADO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 64ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DANGBESSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de ATAGBA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110107-GL déposée le 20-01-2023, Mme AMAH Essohanam Pissanne, épouse GNASSINGBE, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à RESIDENCE DU BENIN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à AGOE NYIVE DEMAKPOE, connu sous le nom de DEMAKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m chacune, au Sud par le lot n° 909 et à l'Ouest par le lot n° 912.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110108-GL déposée le 20-01-2023, M. KAKPO Tete Komi, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 74ca, situé à BE, connu sous le nom de ATTIEGOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par le lot n° 490, à l'Est par le lot n° 491 et à l'Ouest par le lot n° 489A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110109-GL déposée le 20-01-2023, M. N'SOUGAN Kossi, profession : gestionnaire des ressources humaines, demeurant à AGOE et domicilié à KOSSIGAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 62ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KPOTAVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de GBEDEKADJE et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110110-GL déposée le 20-01-2023, M. DAGBOVIE Yawo Adjigo, profession : évangéliste, demeurant à AGOE et domicilié à VAKPOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à VAKPOSSITO, connu sous le nom de VAKPOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de ATTILA YAO, au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par une placette.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110111-GL déposée le 20-01-2023, M. KASSEGNE Koudjo, profession : chauffeur, demeurant à AGOE et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 02ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de NORD GENDARMERIE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 80B, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le lot n° 81 et à l'Ouest par le lot n° 79.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110112-GL déposée le 20-01-2023, M. ABOUDOU Farid, profession : étudiant, demeurant à LOME et domicilié à HEDZRANAWOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à LOME AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de ZANVI, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AMETOVE AFATSAWO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110113-GL déposée le 20-01-2023, M. OSSALADE Amari Shade, profession : particulier, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 43ca, situé à BE-KPOTA Akodessewa, connu sous le nom de ANFAME KPOTA, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 957, au Sud par une rue non dénommée, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par le lot n° 955B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110114-GL déposée le 20-01-2023, Mme KLOUVI Peace, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à TOKOIN WUITI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 56ca, situé à ADETIKOPÉ, connu sous le nom de AGOUTE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité KPETSEKOU, et à l'Est par la propriété AKE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110115-GL déposée le 20-01-2023, Mme JACKATEY Akouvi Lawè, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à ATTILAMONOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 96ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de LEGBASSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété de AWUI AKOETE, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110116-GL déposée le 20-01-2023, M. AZANKPE Amegnona, profession : retraité, demeurant à Lomé et domicilié à Adamavo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 94ca, situé à Lomé Aflao Ségbé, connu sous le nom de KPODJI, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité DAYIBO, au Sud par une rue existante de 16m et à l'Est par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.